



SOUS-PREFECTURE DE PRADES

Bureau des Associations
177 avenue du Général de Gaulle
66501 - Prades Cédex
affaire suivie par : Mme P. CARRIE
04.68.05.39.22

Le numéro W663001789
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W663001789

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS PREFET DE PRADES,

donne récépissé à **Madame la membre de la direction collégiale**

d'une déclaration en date du : **17 mars 2016**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

T.I.C T.A.C TRÉVILLACH INITIATIVES CITOYENNES, TRÉVILLACH ANIMATIONS CULTURELLES

dont le siège social est situé : 12 chemin des Romarins
66130 Trévillach

Décision prise le : **12 mars 2016**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Prades, le 21 mars 2016

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet de Prades
LE SECRETAIRE GENERAL

Pierre LOPEZ

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Association T.I.C T.A.C

66130 TREVILLACH

asso.tictac66@gmail.com

le 23 Mars 2016

déposée le 24/03/2016
à la Mairie de Trevillach



Objet : demande de subvention pour l'année 2016.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le 21 mars 2016, l'association T.I.C T.A.C a vu le jour. Elle a pour but de contribuer à la valorisation, au développement et à la revitalisation du territoire local. Son domaine d'activité est économique, social, culturel et citoyen.

Nous sommes heureux de pouvoir ainsi contribuer au rayonnement de notre commune, de son histoire et de nos traditions. Avec l'aide de la municipalité, nous souhaitons mettre en place des activités permettant de réunir les habitants.

Les projets pour 2016 sont : - Vide grenier "printanier" le 15 mai 2016. – Concours de pétanques de la fête des pères. – Repas des voisins. – Concert et cinéma de plein air. – Soirée contes. Ces activités créeront ainsi une nouvelle cohésion.

Elles visent à renforcer l'image d'un village ouvert et dynamique. Nous ne saurions atteindre ce but sans vous.

Pour ce faire, et pouvoir être présent tout au long de l'année, nous sollicitons de votre part une subvention à hauteur de 300 €, nécessaire à l'équilibre de notre budget prévisionnel.

Dans un souci de clarté, veuillez trouver ci joint notre budget prévisionnel. (annexe 2)

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

En espérant une réponse favorable de votre part, et vous remerciant par avance, veuillez agréer Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos respectueuses salutations.

MESTRES Alexandra

Membre fondateur

SCURFIELD Amandine

Membre fondateur